

# TARIFS RESTAURATION 2018/2019



## FAMILLE RÉSIDANT À BORDEAUX

Quotient familial	Tarifs adoptés le 1 <sup>er</sup> septembre 2017	1/2 tarifs adoptés le 1 <sup>er</sup> septembre 2017
> 2001	4,41 € *	2,21 € *
de 1801 à 2000	4,23 € *	2,12 € *
de 1501 à 1800	4,06 € *	2,03 € *
de 1201 à 1500	3,88 € *	1,94 € *
de 901 à 1200	3,36 € *	1,68 € *
de 581 à 900	2,88 € *	1,44 € *
de 346 à 580	2,40 € *	1,20 € *
de 256 à 345	1,79 € *	0,90 € *
de 186 à 255	1,30 € *	0,65 € *
de 146 à 185	1,02 € *	0,5 € *
de 0 à 145	0,45 € *	0,23 € *
Minimas sociaux de type RSA, ADA	0,45 € *	0,23 € *
Enfants pris en charge par les organismes d'aides	4,41 € *	2,21 € *
Enfants avec PAI, dont le repas est fourni par la famille à l'exception des familles avec un QF inférieur à 146.	1 € *	0,50 € *



## FAMILLE RÉSIDANT HORS BORDEAUX

Enfants résidant hors Bordeaux	5,35 € *	4,41 € *
Enfants résidant hors Bordeaux, scolarisés dans des classes spécialisées (ULIS, UPE2A CHAM, classe internationale, UEM)	Selon QF*	Selon QF*
Enfants avec PAI, dont le repas est fourni par la famille	1 € *	0,50 € *
Enfants pris en charge par les organismes d'aides	5,35 € *	2,68 € *

\* Majoration en cas de non respect du profil, qui s'ajoute au tarif du repas : 2,65 €